

Liessies Passion



juin 2022



Édito du Maire



Laetitiennes, Laetitiens, Chers amis,

À peine sortis (du moins nous l'espérons), de ces deux années de pandémie, voilà que nos regards et nos pensées se tournent vers un autre drame que nous ne pensions plus possible : la guerre !

Comment en ce début de nouveau siècle forcément « très évolué », des tensions, des aveuglements, des intérêts, peuvent-ils venir servir la tyrannie ?

Comment nos démocraties très souvent donneuses de leçons, n'ont-elles pas voulu voir ce qui allait devenir irrémédiable ?

La spirale infernale de la guerre doit être au plus vite stoppée, la diplomatie doit retrouver toute sa place, pleine et entière, urgemment !

Dans ce contexte lourd et incertain, nous allons entamer une saison estivale que nous nous efforcerons de vous rendre la plus apaisante possible.

Ce début d'été sera l'occasion pour nous de remercier notre agent technique, Didier Beauget, qui après 19 ans au service de la commune, fait valoir ses droits à la retraite. Il aura été d'une grande efficacité et d'un grand professionnalisme dans les multiples tâches que nous lui avons confiées. Une cérémonie, en son honneur, a eu lieu le mardi 31 mai à 19h30 au foyer rural.

L'accalmie pandémique va nous permettre de renouer avec la fête des écoles, suivie des feux de la Saint-Jean, puis viendront la fête rurale et la brocante. Pour terminer, par les journées du Patrimoine et la remise des prix des maisons fleuries.

Votre conseil municipal a décidé, à partir de cette année, de mettre à l'honneur nos élèves qui quitteront l'école pour rentrer au collège, le jour de la kermesse (25 juin) et également de mettre à l'honneur nos sportifs qui se sont distingués dans diverses compétitions. Nous leurs demandons de bien vouloir s'inscrire en Mairie. La remise de distinction se fera le 10 juillet. Ce jour-là sera également le moment de récompenser tous les élèves et étudiants ayant obtenus un diplôme (brevet, baccalauréat...), nous leurs demandons également de s'inscrire en Mairie.

La municipalité a décidé d'intégrer, par le biais du Parc Régional de l'Avesnois, la charte « Conseil en Énergie Partagée ». Celle-ci va nous permettre de réaliser des diagnostics de consommation d'énergies dans nos bâtiments mais aussi sur notre réseau d'éclairage public. Des subventions complémentaires et adaptées nous seront, ainsi, attribuées.

Le dossier le plus important sera la rénovation de notre réseau d'éclairage public par l'installation de luminaires moins énergivores.

Édito du Maire

Comme vous le voyez, votre équipe municipale, poursuit son travail de rénovation et d'aménagement pour le bien-être de chacun. Le bien-être de chacun passe, inévitablement, par le respect des uns et des autres. Dans ce domaine, j'ai malheureusement été amené à prendre un arrêté visant à sanctionner, financièrement, les détenteurs de chiens qui, par leurs aboiements intempestifs, de jour et surtout de nuit, rendent la vie des voisins insupportable. Des amendes de 68 € à 180 € seront appliquées. Une première convocation au tribunal est déjà fixée début septembre.

Vous avez pu constater que je m'efforçais de faire connaître notre village au maximum. En 2010, nous avons reçu France 2. En avril dernier, c'était TF1 pour le journal de 20H. Fin mai, la chaîne Wéo « Hauts-De-France » est venue faire un reportage complet sur Liessies.

Et dernièrement, nous avons reçu la presse pour mettre à l'honneur un jeune étudiant de Liessies, en BTS MHR au lycée hôtelier d'Avesnes-sur-Helpe, qui a brillamment représenté la région au Trophée Frédéric Delair à Paris en se classant 4^{ème} au niveau national. Bravo à lui !

Oui, il se passe toujours quelque chose à Liessies !

Bonne saison estivale à tous,

Votre maire,

Alain Richard

État civil

Naissances :

24.02.2022
LEBRUN Lola, Élise

27.03.2022
SUIN Alix



Décès :

01.09.2021
LECLERCQ Jeanine

01.02.2022
GRAVEZ Hubert



Mariage :

14.01.2022
DUPEZ Sabine &
DULOROY Christophe



Travaux 2022

Mai 2022 : Nettoyage intérieur et extérieur du clocher de l'église

Coût = 6 400 € TTC
- 1 050 € FC TVA à récupérer
= 5 350 € en reste à charge



Septembre 2022 : Réfection du chemin de la Perrière

Coût = 78 000 € TTC
- 24 700 € d'aide Départementale
- 12 800 € FC TVA à récupérer
= 40 500 € en reste à charge

Isolation de la salle des fêtes

Coût = 26 213 € TTC
- 4 300 € FC TVA à récupérer
- 5 659 € DETR
- 9 431 € Département
- 2 900 € Fond de concours
= 3 833 € en reste à charge



Prévu au 1^{er} semestre 2023 :

Réfection partielle du chemin du Coureux

Coût = 61 000 €
- 25 420 € de subventions attendues
- 10 000 € FC TVA à récupérer
= 25 580 € en reste à charge



Travaux 2022

Modifications sur la signalisation de notre commune :

- Mise en place d'une voie de circulation pour le vélo route au niveau de la rue de l'Helpe et de la rue de l'Abbaye.



ATTENTION : Rue de l'Helpe, les vélos arriveront en contre-sens !

- Une résine a été appliquée sur le passage piéton devant le restaurant « Le Carillon » afin d'augmenter l'effet « Tape à l'œil ».



- Un rappel de la limitation de vitesse a aussi été inscrite sur le sol peu avant l'école et en montant dans la Rue du Maréchal Foch.



- Un passage piéton a été installé devant l'institut de beauté « Le Temps d'une Pause » ainsi qu'un radar pédagogique 100 mètres plus haut.



Fleurissement

Concours des maisons fleuries :

Après une période de sécheresse, le temps est maintenant propice à tous semis et plantations. Nous vous encourageons à fleurir vos façades et jardins pour embellir le village.

Le jury relèvera tous les fleurissements visibles de la rue et chacun sera récompensé lors de la remise des prix.

Si vous souhaitez vous faire connaître pour le concours des potagers : n'hésitez pas !

La remise des prix aura lieu le **dimanche 18 septembre à 10h30** à la salle du bûcher dans le Parc de l'Abbaye.

Joyeux moments dans votre jardin.



RAPPEL :

Pour le bien de tous, nous vous rappelons qu'il est essentiel de ramasser les excréments de votre chien laissés dans le village.
Merci de protéger votre animal du risque de divagation.



Si vous souhaitez de l'aide pour vos démarches administratives, vous pouvez vous rendre à Maison de Services au Public au : **19 Grand Rue, 59740 Solre-Le-Château** (locaux de la Poste).

Téléphone : 03.27.56.10.72



Le syndicat a créé un point de contact entre ses administrés et ses services. Vous pouvez communiquer vos relevés de compteur, demande de branchement ou payer une facture sur le site :

<https://agenceenligne.noreade.fr>



Impression du bulletin municipal par :



Une boîte à livres est à votre disposition sur l'emplacement de l'ancien bureau de poste, face à la mairie. N'hésitez pas à les emprunter et même partager vos propres ouvrages.

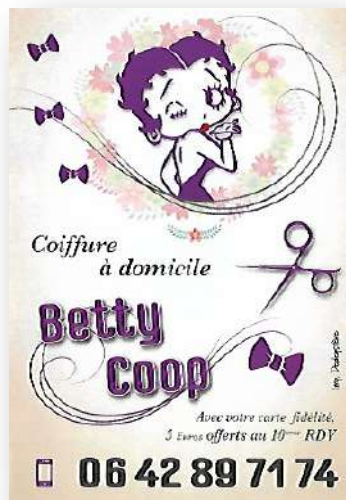
Vous pouvez vous rendre à la bibliothèque intercommunale de Liessies située à l'étage des primevères. Tous les samedis, de 14h30 à 16h30, vous pouvez y trouver toutes sortes d'ouvrages, pour les petits comme pour les grands. Plus de 200 nouveautés vous y attendent. L'emprunt des livres est 100% gratuit. Les bénévoles seront ravis de vous accueillir.



La tonte de pelouse et, d'une manière générale, l'utilisation de matériel bruyant de jardinage ou de bricolage les dimanches et jours fériés ne sont autorisées que le matin entre 10H00 et 12H00.

En dehors de ces horaires, l'utilisation en est interdite.





Salon de coiffure :

Un salon itinérant est présent sur la place de l'église ou à la salle des fêtes tous les mardis des semaines impaires de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30. Le tout sans rendez-vous.



Marchand de légumes :

Tous les mardis de 15h00 à 18h00, sur la place de l'église, un marchand propose une vente de fruits et légumes, de produits fermiers (beurre, fromages, yaourts, lait, miel, œufs), de confitures, de gâteaux, de biscuits et de bonbons.



Food truck :

À partir du 1^{er} juin, le food truck « home cooking » viendra s'installer sur la place de l'église tous les samedis de 18h30 à 22h30. Au menu, des burgers maisons, snacks et frites fraîches.



DEPARTEMENT
<u>NORD</u>
CANTON
<u>FOURMIES</u>
COMMUNE
<u>LIESSIES</u>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRETE **« ABOIEMENTS DE CHIENS »**

Le Maire de la commune de Liessies,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-2-2°,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L1311-1, L1311-2 et R1334-31,

Considérant les effets physiologiques et psychologiques possibles du bruit qui, par son intensité, son spectre, sa répétition, son émergence, son moment d'apparition, touche une partie de la population,

Considérant que le bruit risque d'altérer la santé et constitue un problème préoccupant de santé publique,

ARRETE

Article 1 : Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité

Article 2 : Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit en particulier :

- De jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien en puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés,
- De jour comme de nuit de laisser aboyer, hurler ou gémir de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, une terrasse, dans une cour ou un jardin, dans les locaux professionnels ou commerciaux, ou dans un enclos.

Article 3 : les propriétaires d'animaux, en particulier de chien, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de dispositif tel que les colliers anti-aboiement sans pour cela porter atteinte à l'animal.

Article 4 : Ces bruits de voisinage ne nécessitent pas de mesures acoustiques (article R.1336-6 à R1336-10 du code de la santé publique). Les infractions peuvent être constatées par le maire et les adjoints au maire, la gendarmerie ou la police nationale.

Les infractions seront sanctionnées conformément aux dispositions de l'article R1337-7 du code de la santé publique qui prévoit une contravention de troisième classe à savoir une amende de 68 €, montant forfaitaire à payer dans les 45 jours qui suivent l'avis d'infraction. Au-delà du délai le montant sera de 180 €.

Article 5 : Le Maire, les adjoints et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera public et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, à Liessies le 12 mai 2022

Le Maire,
Alain RICHARD



Accueil de Loisirs Intercommunal

Les mystérieux aventuriers



Du 11 au 29 juillet 2022

Auesnelles, Auesnes-sur-Helpe, Cartignies, Daurlers, Étraeungt,
Liessies, Prisches, Sains-du-Nord, Sars-Poteries,
Sabre-le Château, Taisnières-en-Thiérache

Inscriptions à partir du 27 avril 2022

Inscriptions et paiement en ligne : manespacefamille.fr

Du côté de notre École :

« Encore une bonne année scolaire qui se termine. Les effectifs restent stables. La mise en place de la cantine à 1 € est effectuée.

Nous étudions toujours les projets et améliorations de notre école.

Cette année, les classes des CP et CE1 ont réalisé la sorcière qui se dressera en haut du bûcher pour la fête de la St-Jean en partenariat avec l'association « Sport & Loisirs ». Ils ont pris un réel plaisir et une certaine fierté à pouvoir participer à cette manifestation. »

Bonne fin d'année scolaire,
Bonnes vacances !

Nathalie Grouzelle

Inscriptions ~ École primaire de Liessies 1 bis rue Foch 59740 Liessies

Les inscriptions des nouveaux élèves se feront du **23 mai 2022 au 24 juin 2022**.

Uniquement sur **rendez-vous**

Lieu d'inscription : École primaire de Liessies
Téléphone : 03.27.61.82.70

Se munir obligatoirement de :

- Photocopie du livret de famille
- Certificat de radiation (pour les élèves venant d'une autre école)
- Pour les enfants nés en 2020 : photocopie des vaccinations du carnet de santé

Notez bien que la scolarisation est obligatoire pour les enfants nés en 2019.





La Truite Laetitiene

« Bonjour,

Le samedi 4 juin 2022 aura lieu la journée nationale de la pêche. La société de pêche « La Truite Laetitiene » ouvrira ses portes aux élèves de Liessies-Willies.

Notre association souhaite réaliser cet atelier au bénéfice des enfants dans le but de leur faire découvrir le milieu halieutique et remercier par la même occasion toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de notre association.

Nous leurs souhaitons donc une bonne pêche, du plaisir et surtout un temps clément ! »

P. Degrelle



Association des Parents d'Élèves

« Cette année encore, la nouvelle équipe des parents d'élèves reste très mobilisée pour le bien de vos petits loups.

Courant mai, un atelier potager a été organisé afin de leurs faire découvrir la plantation de divers légumes (potirons, salades, radis, petits pois, carottes et tant d'autres encore).

Notre deuxième week-end du printemps s'est déroulé les 28 et 29 mai avec une vente de roses et de flamiches, mais surtout notre traditionnel lavage auto auquel participent les élèves. Un moment particulier où nous profitons du soleil, de la bonne humeur mais qui nous permet surtout d'échanger avec les parents !

Le 25 juin prochain verra logiquement le retour de notre fête des écoles qui nous manque depuis deux ans étant donné les conditions sanitaires. À cette occasion, l'association sera encore de la partie avec de quoi vous restaurer : petits et grands.

Lors de la prochaine fête des tracteurs, le 10 juillet prochain, l'APE organisera un espace de jeu privatisé et sécurisé. Cette action avait connu un riche succès l'année dernière avec quelque 120 entrées enfants. Au programme : châteaux gonflables, circuits et quelques surprises...

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements, et si l'envie vous tente : rejoignez notre équipe ! »

Le président

Jérôme Tessier



Infos Pratiques

Horaires de la mairie et de la poste :

Lundi	8h30 à 11h30
Mardi	8h30 à 11h30 (Mairie + Poste) 13h30 à 15h00 (Mairie uniquement)
Mercredi	8h30 à 14h30 en non-stop
Jeudi	Fermées
Vendredi	8h30 à 11h30
Week-End	Fermées



Contact :

La mairie & La poste :



03-27-61-81-43



mairieliessies@wanadoo.fr

Numéros pratiques :

▪ Le samu : 15



▪ Les pompiers : 18



▪ La police ou la gendarmerie : 17



▪ Numéro unique européen : 112



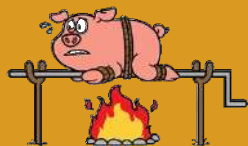
▪ Cabinet d'infirmières à Liessies : 03-27-59-52-80



C'est la fête à Liessies !

25 juin 2022

~ La fête des écoles ~



- Kermesse.
- Mise à l'honneur des élèves quittant notre école pour entrer au collège.
- Cochon à la broche
- Retraite aux flambeaux
- Feux de Saint-Jean
- Animation par Falko & Valy



10 juillet 2022

~ La fête rurale ~

- Défilé des tracteurs anciens
- Cochon à la broche
- Mise à l'honneur de nos sportifs
- Feux d'artifices



23-24 juillet 2022

~ Rural' Sports ~

- Animations sportives en accès libre
- Entrée gratuite
- Jeux en bois, accrobranche miniature, initiation au canoë-kayak, escalade...



30-31 juillet 2022

~ Rallye équestre ~



- Le relais équestre de Liessies organise un rallye d'une vingtaine de kilomètres à travers la forêt du ValJoly pour cavaliers et meneurs.
- Activités pour tous
- Restauration sur place

Informations et réservations :
0032493541670 ou 07.89.72.62.95
ou sur le facebook du relais équestre de Liessies

C'est la fête à Liessies !

7 août 2022

*~42^{ème} brocante de
Liessies~*



Informations : brocantiessies@gmail.com

17-18 septembre 2022

~Journées du Patrimoine~



*Bonne saison
estivale !*

18 septembre 2022

*~Remise du concours des
maisons fleuries~*



JUILLET 2022

Village Sportif tous les week-ends



- Parcours accrobranche
- Ouistiti (3-7 ans)
- Tripode (8-15 ans)
- Cage à grimper
- Phare d'escalade
- Mini-golf
- Jeux en bois



Randonnée le dimanche à 9h

+ Un thème sportif différent chaque week-end

9-10 SEMERIES
sports nouveaux

speedminton - spike ball
cardio goal - kan jam ...

16-17 LEZ-FONTAINE

sports de glisse
rollers

parc de glisse enfant...

Samedi 14h/19h

Dimanche 14h/18h

coeur-avesnois.fr / 03 27 56 37 53

23-24 LIESSIES

sports de nature
course d'orientation
tir à l'arc - canoë-kayak...

30-31 BEAURIEUX

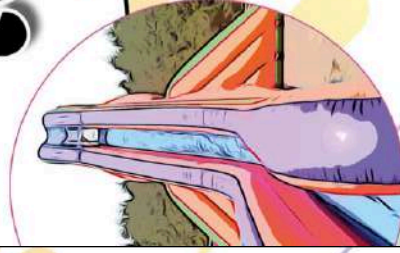
e-sports/sports électriques
drones - hoverkart
trottinettes électriques...



JUILLET 2022

Rural' Sports

Animations sportives en famille



Randonnée le dimanche 9h

9-10 SEMERIES

16-17 LEZ-FONTAINE

23-24 LIESSIES

30-31 BEAURIEUX

GRATUIT

*Un thème sportif différent
chaque week-end*

Samedi 14h/19h

Dimanche 14h/18h

coeur-avesnois.fr

03 27 56 37 53



HILARIUS

SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE

Son et lumière

Vend.8, Sam.9, Dim.10,
Mer.13, Jeu.14,
Vend.15, Sam.16, Dim.17

JUILLET 2022

UN SPECTACLE À VOUS COUPER LE SOUFFLE

8 dates

Vend.8, Sam.9, Dim.10,
Mer.13, Jeu.14,
Vend.15, Sam.16, Dim.17

JUILLET 2022

DU JAMAIS VU !

1 SPECTACLE à 22h30
interactif créé et joué par les
habitants de Sambre-Avesnois

&

5 SCÈNES de
PRÉ-SPECTACLE
de 17h à 20h
en accès libre dans le village

90 min DE SON & LUMIÈRE

mêlant jeu en direct, cinéma,
chansons et chorégraphie.

150
COMÉDIENS
sur scène

300
BÉNÉVOLES

1 SCÈNE DE 30m
sur plusieurs niveaux

Buvette et restauration dès 18h

ENTIÈREMENT COUVERT
(scène et tribune)

L'Histoire : 3050 après le jour de l'apocalypse, Hilarius est une terre sans eau où il ne pleut jamais. 2 quartiers (Les Récupés et les Technos) survivent malgré tout. Il se sonnaissent mais ne s'apprécient pas beaucoup et ne se croisent que le jour du marché.

Un jour, 2 enfants prennent une décision qui bouleversera à jamais le monde d'**Hilarius**.

Liessies, partenaire des Avesnoiseries

TARIFS :

Normal : 21€

Réduit* : 16€

Gratuit moins de 8 ans.

*Réduit pour les 8-17 ans
et à partir de 10 billets achetés

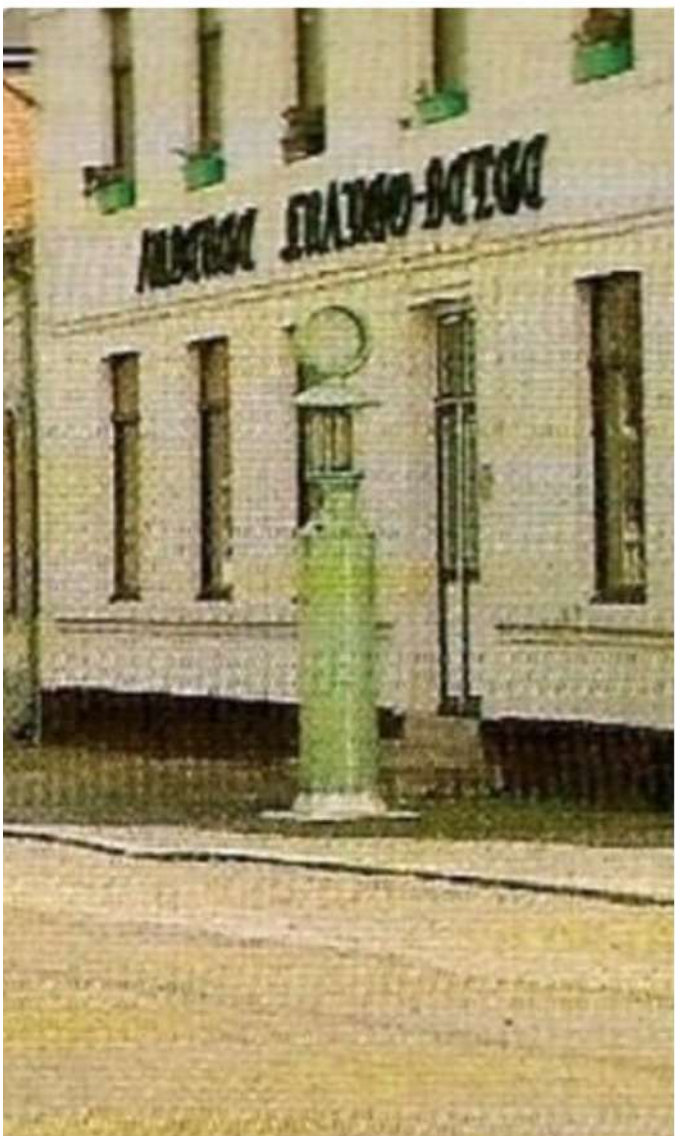
TARIFS POUR LE VILLAGE :

Adulte ou 8-17 ans : 14 €

Jusqu'au 30 juin

Gratuit moins de 8 ans.

Places disponibles dans les offices de tourisme de
Fourmies / Avesnes-sur-Helpe / Solre-le-Château /
Maubeuge sur indication de la commune de résidence.



*Joyeuse saison
estivale à
tous !*